



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# INFORMATIONS

**concernant**  
**l'accueil des demandeurs de protection internationale**

Novembre 2015

**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :**  
**Éducation et formation**  
**des demandeurs de protection internationale et de leurs enfants**

**Adresse :**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Service de la scolarisation des enfants étrangers  
29, rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg

Tél. : 247 85136 Fax : 247 85140 E-mail : [casna@men.lu](mailto:casna@men.lu)

Sur le site du ministère: [men.lu](http://men.lu) > [Système éducatif](#) > [Scolarisation des élèves étrangers](#)

**A. Obligation scolaire**

Au Luxembourg, la scolarisation des enfants de demandeurs de protection internationale (DPI) de 4 à 16 ans est obligatoire au même titre que pour les autres enfants et adolescents vivant au Grand-Duché, quel que soit le statut des parents.

**B. Inscription scolaire des enfants de demandeurs de protection internationale**

Les enfants de moins de 12 ans sont inscrits au Service scolaire de la commune de résidence, respectivement au secrétariat de la commune.

Les enfants et jeunes âgés de 12 et plus doivent s'adresser, en vue d'un entretien d'orientation et d'un test scolaire (langues, mathématiques), à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA). Chaque élève reçoit à la CASNA une recommandation d'orientation, établie sur la base du niveau scolaire atteint dans le pays d'origine et des résultats des tests.

→ **Contact: CASNA, Eliane Kettels, tél : 247 85207 / Marco de Oliveira, tél : 247 85277**

**C. Dispositif d'accueil dans l'enseignement fondamental**

L'élève nouvellement installé au pays est inscrit, sur décision de l'inspecteur d'arrondissement, dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à son âge et à sa préparation antérieure. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.



**Accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale 2015-2016**

- a) Scolarisation dans les villages containers:** des classes spécialisées d'accueil de l'État sont ouvertes dans chaque village container mis en place.
- b) Hors des villages containers:** au besoin, des classes spécialisées d'accueil sont créées conformément à la législation en vigueur sur l'accueil d'élèves (règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays).

Quel que soit le type de scolarisation, les facultés cognitives de l'enfant sont évaluées et l'enseignement est adapté aux besoins des élèves par l'enseignant titulaire. La transition vers les classes régulières sera accompagnée.

- c) Ressources additionnelles:** pour les enfants de bénéficiaires de protection internationale qui, suite à une scolarisation dans une classe spécialisée d'accueil de l'État, intègrent une classe régulière de l'enseignement fondamental après le 15 octobre 2015, deux leçons hebdomadaires

d'enseignement par enfant sont ajoutées au contingent de leçons d'enseignement fixé par l'organisation scolaire pour l'année scolaire en cours. Ces leçons sont destinées à faciliter l'intégration des enfants concernés dans l'enseignement fondamental et elles sont accordées au moment de l'intégration de l'enfant dans une classe de l'enseignement fondamental.

- d) Encadrement périscolaire (3-17 ans) :** dans le cadre de conventions avec les gestionnaires des structures d'accueil pour DPI, les enfants sont pris en charge sur place. Pour les enfants inscrits dans une Maison relais, en sus de la participation de l'État dans le financement des frais de fonctionnement acceptés suivant les termes des conventions relatives aux services d'éducation et d'accueil pour enfants sur base de la loi dite ASFT, l'État participe aux frais de prise en charge d'enfants de bénéficiaires de protection internationale ou de personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, à titre forfaitaire de 100 euros par mois et par enfant. La régularisation de cette participation de l'État au gestionnaire du service d'éducation et d'accueil se fait au moment du décompte annuel afférent à titre «d'aide réfugiés ».

## D. Dispositif d'accueil dans l'enseignement post-fondamental

Plusieurs lycées offrent des classes d'accueil, des classes d'insertion, respectivement des classes à régime linguistique spécifique (voir annexe).



### Accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale 2015-2016

- a) Les jeunes vivant dans les villages containers ou dans d'autres structures d'hébergement :** ils fréquentent en général une classe d'accueil dans le lycée de proximité, pour une durée maximum d'un an. Les jeunes disposant du niveau suffisant peuvent rejoindre les classes anglophones du Lycée Michel Lucius à Luxembourg.
- b) Les jeunes de 16 ans et plus :**
- classes d'accueil pour jeunes adultes de 16 à 17 ans (classes CLIJA)
  - classe francophone 9+i : cette classe, réservée aux plus de 18 ans, comprend l'enseignement du français (15h/semaine), de l'anglais (6h/semaine) et des mathématiques (6h/semaine). En fonction des résultats individuels, un avis d'orientation est émis pour accéder au DAP, continuer une formation dans le régime technique ou accéder à un bac international. Ouverture à Walferdange en janvier 2016 (selon besoin aussi dans le Nord et au Sud du pays)
  - formation aux Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC) pour les 16-18 ans, ouverture à Ettelbruck en janvier 2016 :
    - formation préprofessionnelle: cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP-dpi) : développement d'une langue de communication, mathématiques, compétences transversales,
    - formation patronale au CNFPC : dans certains domaines professionnels le Centre national de formation professionnelle continue dispense la formation patronale préparant au Certificat de capacité professionnelle et ceci conformément à la loi du 16 mars 2007 portant organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue.

## E. Aides et soutien

### 1 - Aides financières aux communes

Pour l'année scolaire 2015/16, tout comme par le passé, le ministère accorde aux communes qui scolarisent des enfants de demandeurs de protection internationale dans une classe régulière un forfait de 991,57 euros par enfant et par année scolaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, la commune concernée doit remplir et renvoyer au Service de l'enseignement fondamental les fichiers EXCEL que celui-ci lui transmet chaque année, en y indiquant le décompte annuel comprenant:

- le relevé des enfants scolarisés ;
- la classe d'affectation ;
- la date d'entrée et de sortie de classe.

→ **Contact: Service de l'enseignement fondamental, Jean Schram, tél. : 247 85119**

### 2 - Médiation interculturelle

Les médiateurs interculturels, parlant entre autres le serbo-croate, l'albanais, l'arabe, le farsi et le russe ont comme rôle de faciliter la communication entre les enseignants, les familles et les élèves par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite. Les communes et les enseignants qui souhaitent bénéficier de leurs services peuvent s'adresser à :

→ **Contact: Service de la scolarisation des enfants étrangers, tél. : 247 85909, [mediateurs@men.lu](mailto:mediateurs@men.lu)**

### 3 - Traductions des bilans, des bulletins et des certificats scolaires

Il importe que les élèves puissent produire, en cas de retour dans leur pays d'origine, un certificat de scolarisation luxembourgeois.

Pour l'enseignement fondamental, une traduction du bilan intermédiaire a été réalisée en serbo-croate. Cette traduction peut être remise aux parents au besoin.

Pour l'enseignement post-fondamental, certaines traductions peuvent être utilisées en ligne : <https://portal.education.lu/secam/Accueildesélèves/ausecondaire.aspx#4107509-demandeurs-de-protection-internationale> . D'autres peuvent être réalisées sur demande.

Pour les traductions, prière de s'adresser à:

→ **Contact: Service de la scolarisation des enfants étrangers, tél. : 247 85909, [mediateurs@men.lu](mailto:mediateurs@men.lu)**

### 4 - Formations continues spécifiques pour enseignants

En plus des Journées de l'accueil organisées chaque rentrée scolaire pour les titulaires des cours et classes d'accueil, sont mises en place des formations sur l'accueil et la scolarisation des enfants de DPI :

Thèmes
L'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI): procédures administratives, encadrement social et intégration scolaire en collaboration avec la Direction de l'Immigration et l'OLAI.
Stabilisierungstechniken nach Trauma: Praxis - Workshop
Orienter l'élève récemment arrivé au pays
Méthodes de FLE (Français langue étrangère) pour EF et ES, module 4 : l'apprentissage du français des élèves alphabétisés dans un autre système d'écriture.

Inscription : <https://ssl.education.lu/ifen/web/guest/formation-continue>

## 5 – Informations sur le matériel et les méthodes didactiques

En plus des formations continues spécifiques, un encadrement (informations sur le matériel didactique) et un soutien pédagogique sont offerts aux enseignants nouvellement recrutés (séances d'information régulières au ministère).

## F. Voyages scolaires à l'étranger et colonies de vacances

Les enfants ou jeunes demandeurs de protection internationale enregistrés au Luxembourg, voulant se rendre à l'étranger, ont besoin d'un accord du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg. Les démarches à effectuer sont décrites sur <http://www.gouvernement.lu/4418068/voyages-scolaires>.

## G. Institut national des langues / Formation des adultes

### 1 - Cours de langues

L'Institut national des langues (INL) offre à Luxembourg et à Mersch des cours de langues pour adultes. Les inscriptions se font à travers le site Internet de l'INL ([www.inll.lu](http://www.inll.lu)).

Guichet d'accueil et renseignements :

Institut national des langues  
15, rue Léon Hengen  
L-1745 Luxembourg                      Tél. : 26 44 30 1

### 2 - Cours pour adultes

La brochure d'information « Cours pour adultes » peut être retirée au Service de la formation des adultes du ministère, 29 rue Aldringen, L-2926 Luxembourg ou consultée sur [men.lu > Publications > Formation des adultes > Informations générales / offre de cours et de formations](#).

Les cours organisés par le Service de la formation des adultes dans les lycées classiques et techniques et les cours conventionnés des communes et associations sont accessibles aux demandeurs de protection internationale (règlement grand-ducal du 23 avril 2013).

Des cours d'instruction de base (apprendre à lire, écrire ou calculer) sont offerts par le Service de la formation des adultes et ses partenaires conventionnés dans différentes localités. Ils sont gratuits et également accessibles aux demandeurs de protection internationale.



## Accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale 2015-2016

**a) conventions supplémentaires :** les communes qui ont signé une convention avec le Service de la formation des adultes (SFA) du ministère de l'Éducation nationale peuvent demander un avenant à la convention existante s'il est nécessaire d'organiser des cours supplémentaires dans le cadre de l'accueil massif de demandeurs de protection nationale.

Les communes qui n'ont pas encore signé de convention peuvent à tout moment le faire. Les avantages de cette approche sont multiples:

- aide à l'intégration locale,
- offre régionalisée, diversifiée et adaptée à l'hétérogénéité de la population des DPI,
- possibilité de réagir à court terme.

Le dispositif comprend deux volets :

1. le label de qualité : pour obtenir ce label, il faut
  - accorder un tarif d'inscription réduit de 10€ par cours aux personnes nécessiteuses (dont les DPI),
  - avoir recours à des formateurs agréés (le SFA peut fournir des listes),
  - émettre des certificats nationaux aux participants.
2. la subvention : Pour les cours qui disposent du label de qualité, le SFA accorde aux communes une subvention des 15 € par heure de cours (pour 50 heures de cours -> subvention de 750€).

**b) *Éischt 100 Wierder Lëtzebuergesch*** : l'action « Éischt 100 Wierder Lëtzebuergesch » a été conçue pour mettre en contact les demandeurs de protection internationale avec le luxembourgeois et le monde éducatif.

L'approche est :

- multilingue, mettant en avant le luxembourgeois tout en valorisant les autres langues du pays ainsi que la langue maternelle des participants ;
- interactive et ludique, favorisant la pratique du luxembourgeois.

Le Service de la formation des adultes met le matériel didactique utilisé dans ces cours à la disposition des organismes de formation, des associations et des bénévoles qui encadrent et accueillent des personnes qui veulent s'intégrer au Luxembourg : <http://www.men.public.lu/>

Autre matériel utile dans ce contexte : "Luxembourg 2015" les 14 infographies sur le Grand-Duché de Luxembourg du SIP/STATEC <http://www.luxembourg.public.lu/fr/publications/c/luxembourg-2015/>

Le catalogue de la formation des adultes :

<http://www.men.public.lu/catalogue-publications/adultes/informations-generales-offre-cours/cours-adultes/15-16.pdf>

➔ **Contact: Service de la formation des adultes**      Tél. : 8002 4488, [sfa@men.lu](mailto:sfa@men.lu)

## Offre de classes spécifiques dans l'enseignement secondaire et secondaire technique en 2015/16

	Classes d'accueil, ACCU	Classes d'insertion du cycle inférieur	Classes modulaires francophones du régime préparatoire	Classes d'accueil pour jeunes adultes CLIJA	Classes ALLET	Classes Français Plus	Classes internationales + transnationales
<b>CENTRE</b>							
Lycée Aline Mayrisch							département international
Lycée Josy Barthel Mamer	ACCU				ALLET		
Lycée Michel Rodange	ACCU						
Lycée des Arts et Métiers	ACCU				ALLET		
Lycée des Arts et Métiers - annexe Dommeldange	ACCU	7STF insertion francophone 8TEF théorique francophone 9TEF insertion francophone 9PRF pratique francophone	8, 9 MOF modulaire francophone	CLIJA	ALLET		
LT Bonnevoie	ACCU				ALLET	Fr. Plus	
LT du Centre Luxembourg	ACCU	7STF insertion francophone 7STA insertion germanophone 8TEF théorique francophone 8TEA théorique germanophone 8POF polyvalente francophone 9TEF théorique francophone 9TEA théorique germanophone 9POF polyvalente francophone 9PRF pratique francophone	7, 8, 9 MOF modulaire francophone				BI / Baccalauréat international à langue véhiculaire française, à partir de la classe de 4e
LT ECG				CLIJA			
LT Michel Lucius				CLIJA			Classes anglophones, IGCSE, A-Levels 7e - 1re
Lycée de Garçons Luxembourg					ALLET		
Athénée de Luxembourg							BI / Baccalauréat international à langue véhiculaire anglaise, à partir de la classe de 4e
Ecole de la 2e chance				CLIJA			
<b>NORD</b>							
LCD Diekirch		7e technique francophone				Fr. Plus	
LCD Mersch	ACCU		7, 8, 9 MOF modulaire francophone				
Lycée Ermesinde, Mersch	ACCU						
Lycée du Nord, Wiltz	ACCU	8POF polyvalente francophone 9POF polyvalente francophone					
LT Ettelbruck	ACCU						
Nordstad-Lycée Diekirch		9PRF pratique francophone	7, 8, 9 MOF modulaire francophone		ALLET	Fr. Plus	
<b>SUD</b>							
Lycée Nic Biever Dudelange	ACCU						
Lycée Hubert Clément Esch					ALLET		
LT Esch-sur-Alzette		7STA insertion germanophone 8TEA théorique germanophone 9TEA théorique germanophone 9PRF pratique francophone					
LT Lallange	ACCU		7, 8, 9 STL	CLIJA			
LT Mathias Adam Lamadelaine		7e technique francophone 7STF insertion francophone 8TEF théorique francophone 8POF polyvalente francophone 9TEF théorique francophone 9POF polyvalente francophone					
LT Mathias Adam Differdange	ACCU	9PRF pratique francophone	7, 8, 9 MOF modulaire francophone				
<b>EST</b>							
Maacher Lycée	ACCU					Fr. Plus	
Lycée classique Echternach					ALLET	Fr. Plus	
Lycée Schengen, Perl							Classes transnationales

## Adresses des lycées avec classes pour élèves nouveaux arrivants

lycée	rue	localité	tél	contact
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion	21, rue Marguerite de Brabant	L-1254 Luxembourg	26 04 53 00	M. Jos Britz
Lycée technique de Bonnevoie	119, rue du Cimetière	L-1338 Luxembourg	40 39 45-266	M. Thill
Lycée technique du Centre - annexe Kirchberg	6, rue Coudenhove-Kalergi	L-1359 Luxembourg	43 43 32-202	M. Hopp
Lycée technique du Centre	106, av. Pasteur	L-2309 Luxembourg	47 38 11-1	Mme Maas
Lycée Michel Rodange	30, bd Pierre Dupong	L-1430 Luxembourg	26 04 71-25	M. Hemmer
Lycée technique Michel Lucius	157, av. Pasteur	L-2311 Luxembourg	47 33 05-51	Mme Petry
Lycée des Arts et Métiers	19, rue Guillaume Schneider	L-2522 Luxembourg	46 76 16-201	Mme Schaber
Lycée des Arts et Métiers - annexe Dommeldange	20, rue Nicolas Hein	L-1721 Luxembourg	266 891-2003	M. Greiveldinger
Lycée Nic Bieber	28, rue du Parc	L-3542 Dudelange	51 60 31	M. Bosseler
Lycée technique de Lallange	bd Hubert Clément	L-4064 Esch/Alzette	55 95 42-304	M. Loesch
Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	32, rue Henri Koch	L-4354 Esch/Alzette	55 95 45-204	M. Straus
Lycée Belval	100, av. du Blues	L-4368 Esch/Alzette	26 55 47-1	Mme Schuller
Lycée Hubert Clément	91, rue Victor Hugo	L-4141 Esch/Alzette	55 71 55	M. Theis
Lycée technique Mathias Adam	22, rue Pierre Frieden	L-4560 Differdange	58 44 79-240	Mme Di Leo
Lycée technique Mathias Adam	Av. de l'Europe	L-4802 Lamadelaine	50 87 30-203	M. Muller
Maacher Lycée	18, rue de Muenschecker	L-6760 Grevenmacher	75 88 12-803	M. Steve Prim
Lycée classique Diekirch – annexe Mersch	Square Princesse Marie-Astrid	L-7523 Mersch	32 02 22-213	M. Colabianchi
Lycée Ermesinde	45, rue de la Gare	L-7590 Beringen / Mersch	26 89 00-310	M. Özen
Lycée Josy Barthel	2, rue Gaston Thorn	L-8268 Mamer	26 31 40-203	M. Nicolay
Lycée technique d'Ettelbruck	71, av. Salentiny	L-9080 Ettelbruck	81 92 01-300	M. Klein
Nordstadtycée	rue Joseph Merten	L-9257 Diekirch	80 47 54-1	Mme Mersch
Lycée du Nord	Rue Général Patton	L-9551 Wiltz	95 93 20-209	Mme Reiten

### Pour plus d'informations:

[www.men.public.lu](http://www.men.public.lu) (rubrique [Système éducatif - Scolarisation des élèves étrangers](#))

Mme Eliane Kettels, Tél. 247 85207, mail: [eliane.kettels@men.lu](mailto:eliane.kettels@men.lu)